

**Thème : Culture**

**Objet : Adoption du plan stratégique culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) en Hauts-de-France (lié au dispositif Novaction, volet 2.2)**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 9 novembre 2018, réuni le 22 novembre 2018, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1111-4,

Vu la loi Enseignement supérieur et recherche n°2013-660 du 23 juillet 2013 et notamment son article 19,

Vu la délibération n°20160165 du conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20170049 du conseil régional du 2 février 2017 relative à l'adoption des orientations de la nouvelle politique culturelle régionale,

Vu la délibération n° 20171933 du conseil régional du 14 et 15 décembre 2017 relative à l'adoption des axes d'intervention de la politique culturelle régionale,

Vu l'avis émis par la Commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme) lors de sa réunion du 15 novembre 2018,

**PREAMBULE :**

La Région Hauts-de-France se positionne comme une région créative et entend ainsi soutenir les filières artistiques et accompagner la création d'œuvres contemporaines. Elle souhaite en outre agir pour une offre culturelle équilibrée et favoriser la rencontre et le dialogue entre artistes, acteurs culturels, territoires et habitants.

Concevant le dynamisme culturel du territoire comme un facteur d'attractivité, la Région souhaite soutenir le développement et participer au rayonnement des projets artistiques participant à l'identité culturelle régionale,

Elle a ainsi défini la politique culturelle au travers de trois grandes orientations :

- Imaginer une région Hauts-de-France, territoire de créativité,
- Faire des Hauts-de-France la région du dialogue permanent entre acteurs culturels, territoires et habitants,
- Hisser les Hauts-de-France comme « Terre du rayonnement culturel »,

Dans le cadre de l'axe 1, l'objectif recherché est de soutenir le développement intégré et renforcé de la diversité d'acteurs qui constituent une filière,

## DECIDE

Par 162 voix « Pour », 0 voix « Contre », 1 voix « Abstention »

D'adopter le plan stratégique de la culture scientifique, technique et industrielle Hauts-de-France présenté en annexe.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

***Etaient présents (127) :*** Madame Nathalie ACS, Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Chantal BOJANEK, Madame Natacha BOUCHART, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Mireille CHEVET, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLIOT, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Olivier PLANQUE, Madame Patricia POUPART, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Sophie ROCHER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Michel SERRES, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

### **Pouvoirs donnés (42) :**

#### **Groupe Les Républicains et apparentés (15) :**

Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Karine CHARBONNIER donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE donne pouvoir à Madame Annie DEFOSSE, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Monsieur Olivier ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Eric DURAND, Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Yves BUTEL, Madame Chanez HERBANNE donne pouvoir à Madame Françoise HENNERON, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Monique HUON, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET, Monsieur André-Paul LECLERCQ donne pouvoir à Monsieur Luc FOUTRY, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Madame Frédérique LEBLANC, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Anne PINON donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD.

#### **Groupe UDI – Union Centriste (11) :**

Monsieur Jean-Yves BOURGOIS donne pouvoir à Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Madame Monique RYO, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Samira HERIZI, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Monsieur Charles BAREGE, Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur Christian VANNOBEL, Monsieur Benjamin PRINCE donne pouvoir à Madame Edith VARET, Madame Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER, Monsieur Denis VINCKIER donne pouvoir à Monsieur Jean-François THERET.

#### **Groupe Rassemblement National et apparentés (12) :**

Monsieur Vincent BIRMANN donne pouvoir à Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Nathalie ACS, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Mireille CHEVET, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Pierre DENIAU, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Gérard PHILIPPE donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Madame Françoise COOLZAET.

#### **Non inscrit(s) (4) :**

Monsieur Guillaume KAZNOWSKI donne pouvoir à Madame Véronique DESCAMPS, Madame Brigitte MAUROY donne pouvoir à Monsieur Sébastien LEPRETRE, Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Alexis SALMON donne pouvoir à Madame Florence ITALIANI.

**N'ont pas participé au vote (6) :** Madame Milouda ALA, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Brigitte FOURE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Didier RUMEAU, Monsieur Jean-Michel SERRES.

**Absent (1) :** Monsieur Gérald DARMANIN.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

**ADOpte DANS SON INTEGRALITE**

**Xavier BERTRAND**

**Président du Conseil régional**

## Plan stratégique de la culture scientifique technique et industrielle Hauts-de-France

***I- La culture scientifique technique et industrielle (CSTI) : toute une histoire depuis le 16<sup>e</sup> siècle, un objet et un concept qui font encore débat***

### **1. Un peu d'histoire sur les relations science-société et sur le concept « CSTI »**

#### *Une structuration progressive de la science à partir du 16<sup>e</sup> siècle*

Après avoir été durant des siècles l'affaire d'individus passionnés ou de « savants », la science s'est peu à peu organisée en France autour des institutions du pouvoir politique, militaire et religieux dans des écoles, collèges, universités, sociétés savantes... A l'image du collège de France, créé en 1530, les institutions de recherche se développent et les savants qui étaient jusque-là financés par des mécènes deviennent des chercheurs professionnels.

Dans une histoire plus récente, les états occidentaux ont accéléré les processus de structuration de la recherche scientifique au moment de la seconde guerre mondiale afin de mieux articuler les politiques publiques de la recherche avec les stratégies de développement économique et de défense. Ainsi, l'Etat français a créé plusieurs établissements publics à caractère scientifique et technologique : le CNRS en 1939, le CEA en 1945, l'ONERA et l'INRA en 1946, le CNES en 1961...

#### *L'amorce d'un dialogue entre science et société*

Dans les années 70, la société est confrontée à une crise de l'énergie (chocs pétroliers de 1973 et 1979) et à la fin d'une période de croissance exceptionnelle depuis 1945 (les « trente glorieuses »). Se développe à cette période une prise de conscience écologique de la population (création de Greenpeace en 1971 et première campagne contre les essais nucléaires français en 1972).

La volonté de développer le dialogue entre les scientifiques et les citoyens connaît un essor particulier et on voit alors le milieu scientifique se préoccuper plus activement de l'image de la recherche, de l'information et de l'action culturelle scientifique et technique.

Le journaliste Alain Jaubert et le physicien Jean-Marc Lévy-Leblond proposent de contribuer à la démystification de la science et de l'image des scientifiques à travers une « (auto)critique de la science »<sup>1</sup> Face à une « responsabilité scientifique des savants », l'ouvrage pose la question de la « responsabilité collective devant la science ».

#### *L'apparition en France de la « Culture Scientifique Technique et Industrielle »*

Un ensemble d'acteurs de la culture, de l'éducation, des sciences et de l'innovation s'est emparé à la fin des années 70 de la question de la « mise en culture des sciences et techniques » (formule de Jean-Marc Lévy-Leblond) qui a donné naissance au concept de culture scientifique, technique et industrielle : la CSTI, ou devrait-on dire, les CSTI.

Les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche de 1982, ainsi que la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France parue en juillet de la même année, ont contribué au développement d'actions en matière de « culture scientifique, technique et industrielle ». Il s'agissait à travers cette terminologie de favoriser le rapprochement entre les mondes de la recherche, de l'innovation industrielle et la société, avec à la clé des enjeux culturels, pédagogiques, économiques et sociaux.

---

<sup>1</sup> Lévy-Leblond J.-M. et Jaubert A. *(Auto)critique de la science*, Paris, Seuil, 1973

L'association des musées et centres de science pour le développement de la C.S.T.I. (**AMCSTI**), créée en 1982 définit la culture scientifique, technique et industrielle (**C.S.T.I.**) comme :

*« une partie intégrante de la culture au sens large, elle doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs, en éduquant à une citoyenneté active, elle inscrit la science dans la société. »*

Le lancement de la Fête de la science en 1992 par **Hubert Curien** contribua à apporter un coup d'éclairage national sur les nombreuses initiatives développées en matière de CSTI.

*« La science, si elle est un puissant levier de croissance économique, doit également garantir la prééminence des fondements universels : la liberté de penser et la solidarité qui sont les moteurs de la démocratie. » Hubert Curien*

## **2. La CSTI : une dimension culturelle et patrimoniale de la science, des technologies et de l'innovation**

Les sciences et les nouvelles technologies pénètrent notre vie quotidienne, provoquent des mutations sociales, économiques, culturelles profondes, interrogent l'éthique, renouvellent notre vision du monde... Et pourtant, il existe une barrière entre les sciences, leur compréhension, leurs problématiques et la majorité des citoyens de notre pays. Ceci explique que les innovations puissent déclencher des réflexes de peur, que les débats citoyens concernant celles des technologies qu'il convient – ou non – d'introduire dans la société ne soient pas considérés comme un enjeu majeur pour notre démocratie.

Faire entrer la science dans la culture et la culture dans une science parcellisée en disciplines étanches, voici l'ambition que se donnent les actions désignées sous le vocable de « culture scientifique, technique et industrielle – CSTI – ».

Ses différents acteurs s'adaptent à la diversité des âges et des motivations possibles, aux différents niveaux de compréhensions, développent des approches variées. Tous veulent éveiller la curiosité envers les sciences et les techniques. Tous veulent faire découvrir, manipuler, synthétiser, déduire, vérifier, faire comprendre une démarche rationnelle de découverte du monde qui porte en elle sa propre capacité de contestation. Tous veulent montrer que les sciences sont produites par une démarche collective en perpétuel renouvellement qui pousse toujours plus loin les savoirs, peut démontrer ce qui est faux. Tous veulent montrer les enjeux du développement scientifique, afin que se développent la compréhension du monde dans lequel nous vivons, que nous puissions nous inscrire dans celui de demain, dans l'innovation, l'entrepreneuriat...

L'ensemble des acteurs de la CSTI qui maillent le territoire national se caractérise par sa très grande diversité: musées, muséums, centres de cultures scientifiques et techniques, bibliothèques, médiathèques, planétariums, parcs naturels, maisons de l'environnement, parcs et jardins zoologiques ou botaniques, aquariums, centres de loisirs scientifiques... Les structures qui permettent ces initiatives sont variées : établissements nationaux, régionaux, départementaux, municipaux, fondations, associations, services d'universités ou d'organismes de recherches, activités scolaires ou périscolaires...

Les actions menées peuvent être d'ampleur nationale (Fête de la science, Nuit des chercheurs...), régionale (Expo-sciences, festivals de films scientifiques, théâtre scientifique...), locale (expositions, conférences, ateliers, Fab Lab, living Lab...). Toutes développent des complémentarités avec les autres acteurs de la culture, de l'économie, de l'éducation. Toutes créent, diffusent, médiatisent. Toutes travaillent en réseaux impliquant des acteurs variés, en fonction des thèmes abordés et des formes utilisées (écrit, oral, images, numérique, multimédia ; livres, journaux, catalogues, films, théâtre, scénographies, informatique, ressources en ligne...). Toutes mettent nos sens en éveil pour découvrir la complexité du monde et la comprendre.

Source : AMCSTI

## **II- Un cadre juridique et un dispositif de gouvernance national et régional pour la CSTI**

Placé auprès des ministres chargés de la culture et de la recherche, **le Conseil national de la CSTI participe à l'élaboration d'une politique nationale en matière de développement de la culture scientifique, technique et industrielle, en cohérence avec les grandes orientations de la stratégie nationale de recherche proposées par le Conseil stratégique de la recherche.** Il propose, le cas échéant, des actions communes à ses membres et des actions partagées à l'ensemble des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle. Il peut être consulté sur les actions que l'Etat entend promouvoir en matière de culture scientifique.

Il adresse un bilan annuel des actions en matière de culture scientifique technique et industrielle aux ministres chargés de la recherche et de la culture.

Il peut en outre être saisi de toute question relevant de son domaine de compétences par les ministres chargés de la culture et de la recherche.

Ainsi était remise aux Ministres, le 09 mars 2017, une stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle (SNCSTI). (Référence 2)

La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et notamment son article 19 dispose, en modifiant l'article L214-2 du Code de l'éducation, que « **la région coordonne, sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement** »

S'appuyant notamment sur le rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Nord Pas-de-Calais intitulé « Améliorer le partage des cultures scientifique, technique et industrielle » en Nord-Pas de Calais de septembre 2015 (Référence 11) la Région a fait le choix d'un développement de la CSTI via sa nouvelle politique culturelle régionale (Référence 6) présentée en janvier 2017.

C'est dans ce cadre que la Région Hauts-de-France contribue au développement et à la diffusion d'actions de culture scientifique, Technique et industrielle :

- I. Imaginer une région Hauts-de-France, territoire de créativité
- II. Faire des Hauts-de-France, la région du dialogue permanent entre acteurs culturels, territoires et habitants
- III. Hisser les Hauts-de-France comme « terre du rayonnement culturel »

La Région articulera ses interventions au titre de cette nouvelle politique culturelle régionale en cohérence avec les orientations des autres schémas, dont le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation –SRESRI (référence 3) dans lequel la CSTI est clairement identifiée (p. 28 du SRESRI).

## **III- La CSTI : des atouts et des enjeux importants en Hauts-de-France**

Le territoire des Hauts-de-France a traversé plusieurs phases d'industrialisation et de désindustrialisation depuis la révolution industrielle du XIXe siècle, retrouvant après chaque crise un élan en s'appuyant sur son patrimoine et ses ressources scientifiques et techniques.

Elle est riche aujourd'hui à nouveau de sa créativité, via ses entreprises, ses start-up, ses laboratoires de recherche, ses formations d'enseignement supérieur de haut niveau...

La culture scientifique, technique et industrielle permet dans la forme et dans le fond, de rassembler les acteurs, maillons de l'innovation et de la créativité, de susciter des échanges et débats féconds, d'y associer les citoyens et de rendre visible les projets développés dans la région en matière de recherche scientifique et de transfert de technologie.

Elle contribue ainsi largement au développement de la nouvelle économie du territoire.

## 1. Des atouts :

### Une région participative bénéficiant d'une culture ouverte et co-construite par un réseau d'acteurs riche de ses diversités

La région Hauts-de-France bénéficie à la fois d'un réseau d'acteurs d'une très grande diversité, bâti au fil des années, et d'une capacité avérée à en exploiter les complémentarités dans un projet commun :

- 7 Universités, 9 écoles doctorales, 18 écoles d'ingénieurs d'enseignement supérieur et de recherche, 10 organismes de recherche, 8 pôles de compétitivité, les futurs parcs d'innovation...
- Une agence régionale de CSTI, Ombelliscience, qui contribue à l'interconnaissance et la coordination des acteurs œuvrant au partage des savoirs scientifiques et des innovations avec le plus grand nombre.
- 11 musées et établissements culturels consacrés principalement aux sciences et aux techniques, regroupés au sein du réseau « Culture de Science en Nord-Pas de Calais » animé par le Forum départemental des Sciences du Nord
- 85 musées et collections du patrimoine des métiers et industries des Hauts-de-France réunis dans le réseau Proscitec
- Un ensemble de 245 bibliothèques et 80 médiathèques
- Des associations d'éducation populaire spécialisées dans les sciences et techniques et des associations de « sciences participatives »

Une région créative qui rayonne à travers ses productions culturelles, scientifiques et techniques La région Hauts-de-France dispose d'un réseau et de compétences de création de contenus culturels, scientifiques et techniques importants. Les expériences de coproduction sont encourageantes :

- exposition « Patate ! » co-produite en 2017 par le Forum départemental des Sciences, le Palais de l'Univers et des Sciences et Cité Nature
- exposition « FabriqExpo – Jouez à l'ingénieur ! » coproduite en 2015 par Ombelliscience et l'Exploradôme.
- Des séances de planétarium, des expositions itinérantes légères, des malles pédagogiques, des applications smartphones et différents types de médias sont produits et diffusés par les acteurs dans la région.

La diversité des outils permet à la fois de faire rayonner la créativité régionale en France et en Europe et de mettre en place des dispositifs de proximité capable d'irriguer tous les territoires.

## 2. La CSTI au carrefour de nombreux enjeux

Dans sa transversalité, la culture scientifique et technique est ouverte sur les autres champs culturels et se situe au carrefour de nombreux enjeux : éducation, citoyenneté, développement économique, insertion professionnelle, créativité, et également santé publique ou environnement.

**Des enjeux sociétaux et sociaux** liés à un ensemble d'indicateurs défavorables pour la population des Hauts-de-France concernant notamment les critères de santé, les niveaux de formation, l'emploi...

**Des enjeux économiques** dans une région qui poursuit sa mutation avec des ambitions exprimées notamment dans la Rev3 (nouvelle révolution industrielle et économique amorcée à la fin du XXe siècle avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication) **Des enjeux d'aménagement du territoire** clairement définis dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires –SRADDET qui définit également des perspectives et objectifs (Référence 5) :

- L'objectif *d'une ouverture maîtrisée du territoire : une chance au plan culturel* avec le développement des échanges d'étudiants, de partenaires culturels...
- Le parti pris « de garantir *un développement équilibré* pour qu'aucun territoire ne soit en dehors d'une ou plusieurs dynamiques de développement et pour que la pression ne soit pas trop importante sur certains espaces. Il est nécessaire de favoriser une urbanisation plus efficace pour qu'elle permette un développement accru des emplois, qu'elle soit plus fonctionnelle et moins consommatrice d'espace. Les mobilités sont également un enjeu fort pour la région : elles doivent être davantage choisies et plus sobres. »

- De nouvelles proximités pour une qualité de vie accrue : conforter la proximité des services de l'indispensable (santé, emploi, connaissance) et favoriser le développement de nouvelles modalités d'accès aux services à travers une évolution des usages (services multimodaux, services innovants, usages numériques).

Le partage de la science et de l'innovation avec la société contribue à la construction **des régions de la connaissance**, notamment dans le cadre *des perspectives et des ambitions européennes 2014-2020 (Axe Sciences et Société du programme H2020 : SWAFS)* (Référence 13). Il est une composante forte des **stratégies de spécialisation** (SRI-SI et S3) dans lesquelles le processus d'innovation associe étroitement les mondes académique, socio-économique, politique et les citoyens.

#### **IV- Une concertation lancée en 2017 pour la structuration d'une filière Hauts-de-France de la CSTI et la définition d'un plan stratégique partagé**

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle politique culturelle régionale, la Région Hauts-de-France a initié une démarche globale de concertation auprès des acteurs de la CSTI pour :

- Accompagner la **structuration** et le **développement** des différents secteurs
- Réaliser **conjointement** un état des lieux et diagnostic des besoins et actions à mettre en œuvre et identifier les **enjeux innovants et pertinents** pour chacun des secteurs
- **Proposer et co-construire** une politique régionale en cohérence avec les enjeux du secteur et les autres partenaires publics et privés
- Suivre, **évaluer et adapter les politiques** mises en œuvre dans un dialogue partagé et adapté
- Engager une **dynamique d'échanges transversaux** entre les acteurs eux-mêmes et les partenaires publics et privés
- **Inscrire cette démarche de concertation dans la durée**
- Organiser une concertation **la plus large et représentative possible** (y compris en dehors du secteur lui-même) afin de répondre aux enjeux du secteur (création, diffusion, innovation, éducation et formation).

##### **1. Une concertation rythmée par 3 temps forts rassemblant plus de 100 participants**

Temps 1- Une rencontre sectorielle de la concertation culture, le 19 juin 2017 à Villeneuve d'Ascq (Université de Lille)

Les acteurs de la filière CSTI ont été invités à engager une réflexion collective sur les enjeux qui leur sont propres :

- Une filière multithématique entrant pleinement dans le champ culturel tout en interagissant avec les sphères de la science, des technologies et de l'Innovation
- Une CSTI forte d'une histoire nationale et locale, habitée par une diversité d'acteurs territoriaux
- Une CSTI, levier de développement avec à la clé des enjeux économiques et de citoyenneté

Temps 2- Organisation d'ateliers de travail le 7 novembre 2017 à Arras (Cité Nature)

Temps 3- Restitution du travail des ateliers et débat le 6 décembre 2017 à Verneuil-en-Halatte (INERIS)

Au cours de ces deux sessions, les acteurs ont travaillé à la formulation d'enjeux, constats et objectifs au regard des trois entrées suivantes : production, diffusion et coordination.

Dans ce cadre, les participants ont pu prendre connaissance et discuter des premiers éléments d'un travail d'enquête sur les ressources et compétences du territoire (référence 12) mené par Ombelliscience, agence régionale de CSTI.

Ce travail a contribué à une meilleure connaissance de la réalité des acteurs de la CSTI en région et de la capacité de chacun à répondre individuellement et collectivement aux enjeux identifiés pour la CSTI en Hauts-de-France.

Par ailleurs, cet état des lieux a également permis de vérifier la manière dont les différentes formes d'intervention maillent le territoire régional.

## 2. Qu'est-ce qu'un plan stratégique de la CSTI ? Pourquoi un plan stratégique de la CSTI?

Le plan stratégique régional de la CSTI Hauts-de-France permet la formalisation des enjeux et ambitions communs à l'ensemble des acteurs ayant participé à la démarche de concertation mise en place et contribuant au développement d'une culture scientifique et Industrielle en région. Il indique les axes prioritaires de travail et doit, en cela, être porteur pour l'ensemble de la filière.

Il peut également faire figure de référence pour de nouveaux acteurs de la filière CSTI. Considérant la déclinaison sur le plan régional d'ambitions portées nationalement par l'Etat, il est également le point de rencontre des financeurs de la filière, y compris ceux plus locaux qui pourraient rejoindre les partenaires de niveau national et régional pour trouver leur place plus localement (échelon départemental, intercommunal ou communal). Enfin, il constitue la trame d'une « feuille de route collective » au service du développement et de la diffusion des sciences et techniques en Hauts-de-France que chacun pourra s'approprier et investir dans le cadre de son projet (acteurs de l'éducation, de la culture, et des sciences en région).

A l'initiative des acteurs de la CSTI, il pourra faire l'objet d'une déclinaison en stratégies de territoires d'établissements, de structures qui proposeront la mise en œuvre d'indicateurs destinés à vérifier la réalité de sa réalisation.

A l'issue du processus de concertation, **trois lignes stratégiques prioritaires** se dégagent. Elles constituent les **trois axes** selon lesquels est construit le plan stratégique régional de la CSTI Hauts-de-France :

**Axe 1 : La structuration d'une filière régionale de production d'outils et dispositifs de médiation**

**Axe 2 : Une large diffusion de la CSTI pour tous, dans tous les territoires des Hauts-de-France**

**Axe 3 : Un travail collectif pour garantir l'efficacité d'une stratégie régionale de CSTI**

### V- Les trois axes du plan stratégique

**Axe I : La structuration d'une filière régionale de production d'outils et dispositifs de médiation**

#### **Contexte et enjeux**

La région Hauts-de-France dispose actuellement d'un important réseau de compétences de création de contenus et dispositifs culturels scientifiques et techniques.

Le versant nord des Hauts-de-France est davantage en capacité de production d'outils car plusieurs ateliers de fabrication existent déjà à Villeneuve d'Ascq, Dunkerque ou Arras.

Ces ateliers n'existent pas dans la partie sud de la région où les acteurs œuvrent davantage à la conception et à la diffusion d'activités culturelles et pédagogiques.

Par la mutualisation des compétences et un soutien à la création, la région Hauts-de-France se donne **l'ambition de devenir une région majeure de production d'outils et de dispositifs de culture scientifique.**

Les enjeux sont à la fois d'ordre économique et social (dynamique des entreprises impliquées et créations d'emplois qualifiés), et contribuent au rayonnement du territoire régional

Le sujet de la production est majeur pour amener la culture scientifique vers une attractivité et une qualité accrues.

## **Principaux objectifs visés**

*Exemples de production d'outils et dispositifs de médiation, de produits culturels sur les sciences et techniques :*

*Production de malles et mallettes pédagogiques, maquettes, expositions, ateliers, démonstrations, (usage temporaire, permanent ; mobile ou itinérant)*

*Edition de dispositifs numériques*

*Edition de revues, dossiers, ressources documentaires*

- *Mise à profit des diverses compétences (images, jeux vidéos, innovation pédagogique...) et de la créativité du territoire pour développer des produits innovants et attractifs.*
- *Création d'un écosystème créatif et d'une gamme de produits spécifiques au territoire des Hauts-de-France ciblant une large diversité de publics.*
- *Garantie d'une production de haute qualité*
- *Optimisation de la production en favorisant les partenariats et les mutualisations de ressources et compétences.*
- *Valorisation de la production Hauts-de-France à l'échelle nationale et internationale*

## **Volets de mise en œuvre et pistes de travail**

### 1- Identifier les savoir-faire des acteurs et leurs outils de production

Il s'agit d'identifier l'ensemble des maillons de la chaîne de conception et de mise en production : L  
Veille, recherche d'informations

- Définition des messages et contenus (adaptés à chaque public)
- Conception des formats (adaptés à chaque public)
- Validation de contenus et dispositifs à mettre en œuvre

Accompagner la constitution et le partage d'un référentiel de compétences

### 2- Mettre en synergie des capacités de production

- Identifier les procédés / mécanismes mis au service d'une réelle capacité de création de produits culturels en région.
- Permettre l'interconnaissance et l'échange de pratiques par les rencontres professionnelles
- Favoriser la mise en place d'outils et d'espaces permettant la construction de coopérations
- Accompagner les projets de co-conception et de co-production

### 3- S'appuyer sur les talents présents en Hauts-de France pour développer la créativité et le potentiel d'innovation

- Appui sur le potentiel et les ressources régionales en matière de recherche et d'innovation (Valorisation des résultats de la recherche auprès du grand public et mise en avant des enjeux de société associés)
- Appui sur les ressources patrimoniales régionales (collections scientifiques et techniques, musées, lieux du patrimoine ...)
- Appui sur les cycles de formation et les réseaux professionnels existant dans la région dans les domaines suivants : muséographie et scénographie, numérique et image (réalité virtuelle, réalité augmentée...), design, conception de médiations...
- Appui sur les outils de production identifiés du territoire régional

## **Axe II : Une large diffusion de la CSTI pour tous et un accès offert au plus grand nombre, dans tous les territoires des Hauts-de-France**

### **Contexte et enjeux**

Les centres de sciences et lieux de patrimoine scientifique, technique et industriel proposent, dans des équipements culturels et éducatifs, des actions permettant à des publics variés de nourrir leur curiosité pour les sciences, d'en découvrir la pluridisciplinarité et de comprendre les grands enjeux de société liés au développement de la connaissance.

La répartition actuelle des lieux et acteurs de CSTI est inégale sur le territoire régional et l'accès pour tous à cette culture n'est pas équitable. Si la région a une mission reconnue par la loi de coordination de la CSTI, le développement de celle-ci ne peut se faire sans l'implication des différentes collectivités.

En complément des grands équipements (souvent situés dans les centres urbains), la circulation d'outils itinérants, portables (et même virtuels) permet à la CSTI d'investir des lieux publics de proximité dans les territoires ruraux.

Un grand nombre de ressources mobiles existe, dont le mode de diffusion itinérant nécessite de faire face à une obsolescence et une usure accélérées. Par ailleurs, leur circulation est propre à chaque acteur dont la plupart ne dispose pas des moyens suffisants pour effectuer un travail de diffusion. Pour certains acteurs, la diffusion des outils itinérants doit aussi générer des recettes permettant un retour sur investissement aux structures qui les ont produits et permettant le financement de nouveaux projets.

Au-delà de la question des équipements et des ressources, les freins sociaux et culturels sont également à considérer. Les processus d'éducation formelle (l'école) et non formelle (structures socio-éducatives qui interviennent sur les temps de loisirs périscolaires et de vacances) apparaissent comme des leviers qui permettent de faciliter la découverte de la science par les jeunes de l'ensemble des territoires de notre région.

L'enjeu territorial de la CSTI s'articule avec les orientations et priorités du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADETT) qui vise à contribuer à une meilleure égalité des chances et au développement équilibré d'un véritable territoire régional de la connaissance.

### **Principaux objectifs visés**

- Appropriation par le plus grand nombre des cultures de la science et de la technologie ainsi que des grands enjeux liés à l'émergence des innovations.
- Développement d'un esprit critique des citoyens et une plus forte mobilisation autour des débats portant sur les questions de société.
- Meilleure diffusion dans tous les territoires des outils de médiation scientifique produits (« hors les murs » et « dans les murs »)
- Efficacité de cette diffusion par une adéquation accrue des outils et contenus avec les publics ciblés et les projets de territoires.
- Structuration de la formation des professionnels de la médiation et de l'animation scientifique, notamment dans les territoires/structures les plus éloignés des pôles scientifiques et culturels.

### **Volets de mise en œuvre**

#### **1- Faciliter la diffusion et la circulation des expositions et outils itinérants, favoriser l'accès de tous aux centres et actions de CSTI**

- Optimiser la disponibilité et l'accessibilité des fonds d'outils et ressources dédiés à la médiation
- Permettre la conservation de lieux et objets patrimoniaux Organiser le renouvellement des ressources de médiation

- Mettre en place des démarches pour accroître l'ouverture et améliorer l'accessibilité de tous les publics aux lieux et actions de CSTI.

2- Mobiliser plus largement les acteurs de la recherche et de l'innovation dans des actions de médiation à destination de publics divers

- Mobiliser les acteurs de la recherche et de l'innovation dans des actions de diffusion scientifique (permettre la compréhension par un large public des processus de la recherche et de l'innovation, de ses résultats, effets et applications)
- Impliquer les scientifiques dans des actions et dispositifs de médiation permettant la rencontre et le dialogue avec des publics divers afin de faire connaître les métiers et les motivations des personnes impliquées dans la recherche et l'innovation
- Favoriser la participation des scientifiques, des jeunes et des citoyens dans des actions communes de « sciences participatives » en lien avec des enjeux de société.

3- Garantir l'accès équitable des publics jeunes (temps scolaires et de loisirs) aux lieux culturels et développer les passerelles entre culture scientifique et éducation formelle et non formelle

- Considérer l'école et les temps de loisirs comme des moments essentiels de l'ouverture culturelle.
- Permettre cette ouverture sur les sciences et les techniques en les envisageant autrement que sous l'approche purement scolaire, par des animations ou des visites.  
L'accès des publics jeunes sur les temps scolaires et périscolaires aux lieux dédiés au partage des savoirs et à la pratique des sciences est un prérequis à l'équité sociale.
- Coordonner et optimiser les interactions entre les acteurs de CSTI, les acteurs de l'éducation nationale (rectorats) et ceux de l'éducation populaire.

**Pistes de travail**

Diffusion et circulation des outils :

- Développer un portail web commun, regroupant l'ensemble des outils et dispositifs développés pour une diffusion en Hauts-de-France (évolutions du portail [www.echosciences-hauts-de-france.fr/france.fr](http://www.echosciences-hauts-de-france.fr/france.fr))
- Articuler les différentes stratégies territoriales de diffusion pour optimiser la disponibilité et l'accessibilité des différents fonds
- Repenser collectivement et progressivement, sur le territoire régional, une répartition équilibrée des outils/ressources, afin d'assurer un meilleur maillage du territoire régional. (cf.

résultats de l'enquête régionale sur la CSTI : répartition géographique, fréquentation, effectif...)

Amplification de l'accès de la CSTI à tous :

- Engager des dynamiques collectives pour la création de parcours « culture des sciences » en Hauts-de-France
- Mettre en œuvre des événements fédérateurs et définir une stratégie régionale partagée avec les services de l'Etat pour la mise en œuvre de la Fête de la Science en Hauts-de-France
- S'appuyer sur les dispositifs « ma thèse en 180 secondes », « pint of science », « nuit des chercheurs » pour les développer dans les territoires et « augmenter la surface de contact » entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et les populations

Garantie d'un accès équitable des jeunes publics :

- Inciter les autorités de l'Education Nationale, les hiérarchies intermédiaires (DSDEN), les services de l'Etat et les collectivités à articuler leurs différents dispositifs et à mettre en cohérence leurs modalités et calendriers de mise en œuvre.
- Développer les parcours de découverte des sciences et techniques en lien avec les acteurs de la recherche et de l'innovation
- S'appuyer sur les projets éducatifs de territoire (PEDT) pour développer une articulation entre les différents « espaces éducatifs »

## **Axe III : Créer une dynamique collective garantissant l'efficacité et le rayonnement de la CSTI des Hauts-de-France**

### **Contexte et enjeux**

Efficacité et rayonnement de la CSTI passent par une lisibilité accrue, point faible souligné dans le rapport CESER de 2015 (référence 11).

La multiplicité et la diversité des acteurs est à la fois un atout et une faiblesse pour l'image de la CSTI en Hauts-de-France. (référence 12)

Si des formes de coordination existent déjà dans le cadre de réseaux, d'associations d'acteurs (réseaux, groupes projet, associations...) ou d'événements fédérateurs tels la Fête de la science, elles méritent d'être renforcées sur le plan local et régional.

Le projet PicardieScience (programme des investissements d'avenir piloté par Ombelliscience) a souligné l'importance de travailler ensemble sur la question de l'évaluation et la conception d'outils communs.

### **Principaux objectifs visés**

- Implication des territoires dans une dynamique collective
  - Meilleure connaissance et visibilité de la CSTI en Hauts-de-France par une identification globale des différentes catégories d'acteurs impliqués.
  - coordination de la culture scientifique nécessitant des impulsions et financements locaux. (compétence régionale inscrite dans la loi de juillet 2013)
  - équilibre géographique en matière d'équipements et d'actions territoriales
  - intégration d'actions de culture scientifique au service des préoccupations sociétales dans les dispositifs portés par les collectivités (comme les activités périscolaires dites « NAP »)
- Coopérations intelligentes et efficaces
  - Montée en puissance des synergies et mutualisations d'outils et de compétences sur des projets structurants, en créant les conditions d'une bonne interconnaissance des acteurs (études, cartographies, enquêtes, focus ...).
  - Orientation vers une démarche d'assurance-qualité en développant des méthodologies partagées d'évaluation des effets et impacts des actions menées.
  - Réalisation d'observations intégrant des indicateurs sociaux-économiques et l'évolution de leurs valeurs (pratiques culturelles, loisirs, réussite scolaire, niveau de vie, usages du numérique ...).
- Attractivité et rayonnement
  - Renforcement de l'attractivité de la CSTI par des projets de plus en plus innovants, créatifs et prenant davantage en compte les appétences et attentes des publics ciblés.
  - Rayonnement européen et international en s'appuyant notamment sur les dynamiques transfrontalières et en rejoignant des réseaux déjà existants.

### **Les volets de mise en œuvre**

#### **1. Se donner l'ambition du développement d'une culture de la qualité et de l'efficacité des actions de CSTI en Hauts-de-France**

Travailler à l'élaboration de méthodologies propres à la CSTI d'évaluation des effets et impacts des actions.

Mutualiser les expériences et résultats entre acteurs, partenaires et pouvoirs publics.

## ***Pistes de travail***

### Implication des territoires

- Prolonger le travail de concertation initié par la nouvelle Région avec les élus et les responsables des services des collectivités sur la culture scientifique et ses possibilités de mise en œuvre ;
- Mettre en place des espaces de dialogue dédiés à l'accompagnement des collectivités pour concevoir des dispositifs innovants.
- Se rapprocher des « futurs parcs d'innovation » (SRDEII) pour identifier dans leurs objectifs celui du partage avec la Société.
- Impliquer plus largement les industriels et acteurs économiques régionaux par le développement de dispositifs de découverte des sciences et techniques dans les entreprises

### Suivi et évaluation

- Intégration des actions de CSTI dans des logiques de projets (identification d'enjeux, définition d'objectifs, d'un plan d'action et d'évaluation)
- Formation des acteurs aux enjeux de l'évaluation
- Mobilisation des acteurs sur la construction d'indicateurs d'évaluation, la production et l'analyse de données.
- Orientation vers une démarche d'assurance-qualité en s'appuyant notamment sur les outils européens proposés pour l'enseignement supérieur (European Association for Quality Assurance in Higher Education- ENQA, Quality Assurance Agency for Higher Education -QAA)

### Partage de ressources et compétences

- Mise en œuvre d'une stratégie régionale de formation en matière de médiation scientifique et technique
- Animation sur plusieurs sites universitaires de « communautés d'intérêt » pour la médiation et le partage des savoirs valorisant le travail de chercheurs, d'ingénieurs et de doctorants du territoire impliqués dans les actions de CSTI régulières ou éphémères et faisant participer divers publics (familles, jeunes, entrepreneurs, étudiants...)
- Organisation en Hauts-de-France de journées de partage de pratiques professionnelles.

## 2. Se connaître et se positionner aux échelles locale, régionale, nationale, internationale

Identifier collectivement ses atouts, forces, potentiels et faiblesses

Identifier et analyser les pratiques / les stratégies / les réflexions et ressources

Encourager la mise en œuvre de démarches collectives pour mieux se positionner dans des réseaux nationaux, européens, internationaux

Constituer une source de réflexion et d'inspiration pour les décisions politiques.

## ***Pistes de travail***

- Organiser, pour et avec les acteurs de la CSTI en Hauts-de-France, une veille informative aux contours définis et partagés (à un niveau régional, national, international)
- Améliorer la perception de son environnement, anticiper ses évolutions et aider à la prise de décision des acteurs et de leurs partenaires
- Définir des espaces partagés physiques ou numériques de mise à disposition de ressources permettant les contributions
- Produire et diffuser des supports pertinents (rapports, études, synthèses) ciblant des thématiques et des problématiques concernant un grand nombre d'acteurs.
- Partager entre acteurs de la CSTI un dispositif de suivi et d'évaluation : vers un observatoire de la CSTI en Hauts-de-France

- Poursuivre le travail d'enquête mené en 2017 dans le cadre de la concertation régionale, sur l'identification des ressources et compétences en matière de CSTI
  - Articuler ce travail avec les initiatives nationales telles que celles de l'AMCSTI (Association des Musées et Centres pour le développement de la CSTI) et de l'OCIM (Office de Coopération et d'Information Muséales)
  - Suivre et anticiper les évolutions dans le temps des ressources et des compétences de la filière en Hauts-de-France en suivant des indicateurs sur plusieurs années. Alerter sur des problématiques spécifiques au territoire régional.
- Identifier la culture scientifique dans les programmations pluriannuelles nationales (CPER) et européennes (fonds structurels FEDER, FSE...) permettant aux acteurs de se positionner dans ces différents cadres
  - Identifier et comprendre les convergences d'intérêts entre acteurs de la CSTI et les acteurs d'autres filières
  - Penser l'articulation des actions de CSTI avec les temporalités inhérentes aux programmes identifiés

### 3. Partager des synergies au service de l'attractivité et du rayonnement des savoirs faire régionaux

Développer des projets ambitieux porteurs d'une spécificité « Hauts-de-France », participant ainsi de l'identité régionale

#### ***Pistes de travail***

- Accroître la visibilité et l'attractivité de la science et de la culture scientifique des Hauts-de-France
  - Penser l'association entre richesses naturelles, patrimoine et vitalité de la recherche et de l'innovation en Hauts-de-France dans le développement de projets
  - Organiser, sur la base des ressources et savoir-faire régionaux, les interactions entre les professionnels et les publics « hors Région » (« ambassadeurs de la CSTI en Région Hauts-de-France »)
  - Imaginer, concevoir et développer ou accueillir des événements attractifs et emblématiques en région, au service du développement de la CSTI
- Accroître la visibilité et l'attractivité des acteurs et projets de la CSTI :
  - Elaborer un portail numérique (sur le modèle Echosciences) intégrant une cartographie partagée et interactive qui mette en exergue la richesse et la diversité des actions déployées sur le territoire de la grande Région.
  - Mettre à profit ce portail pour évoluer vers une coopération élargie et renforcer la participation des différents acteurs ainsi que des publics à un « réseau social régional de culture scientifique et technique »
  - Mettre en œuvre dans le cadre de la fête de la science un appel à projet régional, doté de moyens significatifs pour susciter l'émergence de propositions ambitieuses dans les territoires.
  - Inciter les universités, grandes écoles et organismes de recherche à s'impliquer davantage dans la culture scientifique (formation et implication des doctorants et étudiants de master dans des opérations de communication scientifiques...).
  - Mettre en place un « Passeport CSTI » permettant l'accès à toutes les activités et espaces de CSTI de la Région.
  - Travailler avec les acteurs du tourisme pour intégrer les acteurs de la CSTI à l'offre touristique du territoire

## **VI – perspectives de mise en œuvre vers un plan opérationnel**

### **1 – l'agence**

L'Agence régionale de CSTI veillera à faire vivre les « volets de mise en œuvre » des trois axes du plan stratégique. Dans ce cadre elle assurera l'animation opérationnelle de ces volets et la coordination des acteurs. Elle sera interface entre les partenaires institutionnels et les acteurs de terrain. Elle sera, par le biais de son observatoire, une ressource de veille et d'évaluation quantitative et qualitative à la fois pour les acteurs et les partenaires institutionnels. La déclinaison infra-territoriale du schéma évoquée page 8 §1 et 2 fera l'objet d'une animation spécifique (exemple : rencontres de territoires). Elle rendra compte de l'avancement de ces activités devant le comité de suivi politique. »

### **2 – gouvernance**

Dans les trois mois suivant l'adoption du présent plan stratégique se réunira un comité de suivi politique copiloté par l'Etat et la Région au niveau SGAR/VP, auquel sera associée l'agence régionale de culture scientifique et composé comme suit : une représentation des collectivités territoriales impliquées (financement de CCSTI, de médiathèques etc.) et des représentants de l'ensemble des champs concernés par le sujet de la CSTI : monde académique, monde associatif, professionnels de la médiation et de la communication scientifique, culture, tourisme. Les noms de ces représentants seront proposés par Ombelliscience et validés conjointement par l'Etat et la Région. Ce comité de suivi politique se réunira une fois par an. Dans l'intervalle des représentations techniques de ces mêmes partenaires se réuniront autant que de besoin. Le comité de suivi politique appréciera notamment les avancées de la mise en œuvre du plan stratégique.

L'observatoire de la CSTI animé par Ombelliscience viendra en appui de ce dispositif de gouvernance. Le rôle d'interface d'Ombelliscience évoqué plus haut sera ici primordial et permettra de répondre aux attentes des acteurs (information, aide à la mise en réseau) comme à celles des partenaires institutionnels (communication sur l'action régionale, mise en œuvre des priorités du plan stratégique).

## Liste des 47 structures ayant participé à la démarche de concertation Culture Scientifique Technique et Industrielle en Hauts-de-France en 2017

Association ACED METALLIA / Association Chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa / Association du Musée Hospitalier Régional de Lille / Association La Machinerie / Association Les Francas de la Somme / Association Les petits débrouillards / Association MITRAM / Association Pavillon Jacques de Manse / CEMEA Picardie / Centre ONERA de Lille / CITE NATURE / Communauté de Communes des Deux Vallées –La Cité des Bateliers / Commune de Beauvais, H2O / COMUE Lille Nord de France / Conseil départemental du Nord - Forum des Sciences / Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie - Hauts-de-France / Ecole Supérieure d'Art du Nord Pas de Calais / Ecomusée de l'Avesnois / EPCC Somme Patrimoine/ Espace croisé, centre d'art contemporain/ IEMN Nano-école/ INERIS/ INRIA Lille- Nord Europe / Institut national de recherches archéologiques préventives – INRAP/ La Faïencerie de Creil/ la Maison de la confiserie – Wattignies/ Les amis de la Lainière et du textile/ Maison de la pierre du Sud de l'Oise/ Maison européenne des sciences de l'homme et de la société/Maison pour la science en Nord-Pas de Calais/ Marais, centre de découverte de la pêche en mer/ maison de la poupée et du jouet ancien/ Musée de la radio/ Ombelliscience/ Planète Sciences Hauts-de-France/PRÉAC – association Mémoires du travail/PROSCITEC/ Rectorat d'Amiens/Rectorat de Lille / Région académique Hauts-de-France/ Société géologique du Nord Université de Lille/ Université d'Artois/ Université de Lille 2 Droit et santé/ Université de Lille 3 SHS/ Université de Lille sciences et technologies/ Université de Picardie Jules Verne

## SOURCES ET REFERENCES

1. loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche -article 19 modifie l'article L214-2 du Code de l'éducation
2. Stratégie Nationale de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la culture et de la communication, février 2017)
3. Schéma régional Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Hauts-de-France <http://www.hautsdefrance.fr/sresri/>
4. Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) Hauts-de-France. <http://www.irev.fr/sites/default/files/srdeii.pdf>
5. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Hauts-de-France <http://sraddet.participons.net/>
6. Grandes orientations de la politique culturelle régionale des Hauts-de-France. <http://culture.participons.net/livre-ouvert-concertation-culture-hdf/>
7. ÉDUCATION : Enquête PISA, enquête Rectorat
8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI : Enquête INSEE
9. « Etude Mettre en commun nos compétences pour développer et faire rayonner la culture scientifique et technique des Hauts-de-France » acteurs de la CSTI en HDF septembre 2016
10. Charte Réseau des structures de CSTI Nord – Pas de Calais
11. Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Nord Pas-de-Calais intitulé « Améliorer le partage des cultures scientifique, technique et Industrielle » en Nord Pas de Calais de (rapport de Judith Pargamin, septembre 2015) <http://docplayer.fr/41940616-Ameliorer-le-partage-des-cultures-scientifique-technique-et-industrielle-dans-le-nord-pas-de-calais.html>
12. Ressources et compétences de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) dans la Région Hauts-de-France (Restitution du travail d'observation mené par Ombelliscience – 11 décembre 2017)
13. Axe « Science With and For Society (SWAFS) » du programme européen « Horizon 2020 » : <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/science-and-society>